

La carte TRANSPASS est rechargeable

- avec une réserve d'argent
- avec un abonnement habituel

Vous pouvez recharger votre carte aux distributeurs automatiques, aux points de vente Ciotabus, et au service transport de votre mairie.

Aux distributeurs automatiques :

- posez votre carte sur l'emplacement indiqué,



- suivez les instructions qui s'affichent pour recharger votre carte,
- une fois la transaction terminée, un bip et un message vous invitent à récupérer votre carte sur le distributeur.

Il est possible de consulter le contenu de votre carte auprès des chauffeurs, aux distributeurs, aux guichets, auprès des vendeurs agréés, et au service transport de votre mairie.

La carte sans contact Transpass Métropole donne accès aux réseaux de transports suivants :

RTM, Le Vélo, Ciotabus, La Côte Bleue, La Marcouline, Les Collines, Les Cigales.

et prochainement :
les Navettes du Frioul, Carreize et le réseau Aubagnais.

⚠ Votre carte sans contact TRANSPASS est conçue pour durer 8 ans. Prenez en soin, en cas de perte ou de détérioration, le renouvellement est payant.

! À savoir

La carte **TRANSPASS** est entrée en service en avril sur le réseau de la RTM. Elle est utilisable sur les autres réseaux de la Communauté urbaine depuis le mois de décembre.

Si vous avez un abonnement annuel ou un droit à circulation gratuite, votre carte TRANSPASS sera mise à jour pour être immédiatement utilisable.

CONTACT

Pour tout renseignement contactez le service transport de votre mairie par téléphone.

ALLAUCH	Mairie	04 91 10 48 00
CARNOUX	Mairie	04 42 73 49 09
CARRY	Mairie	04 42 13 25 13
CASSIS	Mairie	04 42 01 66 66
CEYRESTE	(Ciotabus)	04 42 08 90 90
CHATEAUNEUF LESM.	Mairie	04 42 76 02 17
CIOTAT	Ciotabus	04 42 08 90 90
ENSUES LA REDONNE	Mairie	04 42 44 88 88
GEMENOS	Mairie	04 42 32 89 00
		04 42 32 71 45
ROQUEFORT LA B.	Mairie	04 42 73 21 12
ROVE	Mairie	04 91 46 80 03
		04 91 46 80 00
SAUSSET LES PINS	Mairie	04 42 44 51 51
		04 42 44 20 57
SEPTEMES LES V.	Mairie	04 91 96 31 15
		04 91 96 31 00

Direction de la Communication MPM www.plique.design.com



→ Votre nouveau geste

le guide





Une seule carte valable sur les réseaux de la Communauté urbaine (Ciotabus, La Côte Bleue, Les Cigales, Les Collines, La Marcouline) **à partir du mois de décembre 2010** et sur l'ensemble du réseau RTM depuis le mois avril 2010



Avec TRANSTICK, le nouveau geste s'étend au ticket à l'unité.

+ pratique

La validation obligatoire à chaque montée est plus rapide, simplifiée : il est inutile de sortir la carte de son étui pour valider.

+ fiable

La technologie sans contact est plus fiable, la carte ne se démagnétise pas. Elle est délivrée gratuitement et valable plus de 8 années.

+ moderne

Un titre unique :

Une seule et unique carte valable sur tout le réseau de la RTM (métro, bus, tramway) et sur les autres réseaux de transports de la Communauté urbaine (LeVélo, Ciotabus, La Côte Bleue, la Marcouline, Les Collines et Les Cigales).

Utiliser ma carte

Validation obligatoire à chaque accès en approchant votre carte sans contact TRANSPASS à moins de 5cm de la cible orange.

Voyant vert allumé et bip court : **vous pouvez passer.**



Voyant rouge allumé et bip long : **vous ne pouvez pas passer.**



Rien ne se passe : réessayer en rapprochant votre carte et en ralentissant votre geste.

Si vous ne parvenez pas à valider : vérifiez le contenu de votre carte auprès du chauffeur. Si le problème persiste présentez vous dans un point de vente Ciotabus, ou au service transport de votre mairie.

- Un ticket à l'unité **sans contact**
- Ticket **vendu à bord des bus et dans les points de vente des communes***
- Un ticket **rechargeable** (penser à le conserver) dans les bus et les points de vente des communes
- Avec Transtick, on ne peut charger que des **titres occasionnels**

* Les points de vente des communes (sauf pour La Ciotat et Ceyreste) sont les mairies et leur service transport. Voir liste au verso.

> je monte
> je valide
> je suis en règle